

AAP Franco-Allemand (ANR-DFG) en Sciences Humaines et Sociales (FRAL) 2021

Check-List commune

- Avez-vous bien utilisé le formulaire de dépôt (document scientifique) de l'édition en cours disponible sur le site de l'ANR et de la DFG pour la description de votre projet ? Ce formulaire ne doit pas avoir été modifié et commencer par la page de garde. Une version anglaise de ce formulaire est disponible sur demande.
- Avez-vous bien déposé votre dossier auprès de l'ANR (<https://aap.agencerecherche.fr/>) ET auprès de la DFG (<https://elan.dfg.de/>) ?
- La partie scientifique du document scientifique (2.1 à 3.2 inclus) n'excède-t-elle pas **60 000** signes (espaces, notes de bas de page, tableaux inclus) ? Avez-vous bien mentionné le nombre de signes global de cette partie scientifique à la fin de la section 3.2 ?
- Les CV de tous les participants directs au projet figurent-ils dans le document scientifique ?
- La taille des CV n'excède-t-elle pas 2 pages (par CV) ? [Utilisez, de préférence, les sauts de pages]
- Les publications mentionnées dans le CV n'excèdent-elles pas le nombre de 10 ? [elles devraient être numérotées de 1 à 10]
- Les données du document scientifique (budgétaires, administratives, etc.) sont-elles bien identiques à celles saisies sur les systèmes informatiques de l'ANR et de la DFG ? Les informations saisies en ligne prévalent sur celles développées au sein du descriptif du projet si ces deux sources d'informations s'avéraient non concordantes, y compris si elles sont mal renseignées ou manquantes.
- L'aide demandée a-t-elle bien été justifiée ? Les dépenses non justifiées pourront être déduites par le comité du montant de l'aide demandé.
- Les documents scientifiques sont-ils bien rédigés intégralement en français et en allemand ou en anglais (justification des dépenses et CV compris) ?

Check-list ANR

- L'implication des participants directs de l'équipe française a-t-elle bien été exprimée en personnes.mois ? (sur le document scientifique)
- Les membres (connus) de l'équipe scientifique des différents partenaires sont-ils renseignés sur <https://aap.agencerecherche.fr/> (onglet fiches partenaires) ?
- Avez-vous bien justifié (en français) le budget de l'équipe allemande dans la version française du document scientifique ?
- Avez-vous bien déposé (dans l'onglet 'document scientifique', rubrique 'Annexes au document scientifique') un document scientifique au format Word, en plus de la version pdf ?
- Avez-vous déposé sur <https://aap.agencerecherche.fr/>, en annexe (dans l'onglet 'document scientifique', rubrique 'Annexes au document scientifique') et au format pdf, la version allemande de votre projet déposée auprès de la DFG (sauf dans le cas où vous avez déposé la même version anglaise aux deux agences) ? Le nom du fichier devrait être : « acronyme_vers_allde ».
- Sur <https://aap.agencerecherche.fr/> votre partenaire allemand figure-t-il bien parmi les partenaires du projet ? (Le montant de l'aide demandé à la DFG doit être saisi dans les données financières (aide demandée et coût complet identiques). Le coordinateur allemand doit être désigné comme « référent pays » (à la création de ce partenaire sur le site), surtout s'il y a plusieurs partenaires allemands).
- Sur <https://aap.agencerecherche.fr/> le coordinateur est-il bien le partenaire français coordonnant la partie française et le référent pays est-il bien le partenaire allemand coordonnant la partie allemande ? (Il y a deux co-coordonateurs par projet et non un coordinateur unique. Par convention, sur le site de l'ANR, ils sont appelés 'coordinateur' pour la partie française et 'référent pays' pour la partie allemande. Le créateur du projet sur le site de l'ANR devient automatiquement le coordinateur).

NB : La signature du Document Administratif et financier n'est plus requise.